



PREFET DE LA GIRONDE

**RENOUVELLEMENT du CERTIFICAT de QUALIFICATION  
au tir des artifices de divertissement du **groupe C4-F4-T2 – Niveau 2****  
*(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)*

- **Si vous êtes déjà titulaire du certificat de qualification niveau 2**, vous devez produire :
- La copie du certificat de qualification de niveau 2,
- la preuve de la participation **au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 2 ans précédant la demande.** *(ces spectacles doivent comporter des articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2)*
- Un justificatif de domicile (quittance électricité, quittance téléphone...)
- La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...)

*Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)*  
Dans la rubrique : Démarches administratives/Réglementation et sécurité/Réglementation relative aux artificiers

**Identité du Candidat**

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Téléphone portable

Adresse mail

Date

Signature